

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1856.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1^o Rapports faits, au nom de la Commission, par M. VANDENPEEREBOOM.

I.

Demande du sieur Thomas-Arnold KESSELS.

MESSIEURS,

Deux fois déjà la Législature a été appelée à statuer sur des demandes en naturalisation formées par le pétitionnaire, né à Gouda (Pays-Bas), et actuellement sous-brigadier des douanes belges.

La première demande fut favorablement accueillie par les deux Chambres. en 1848; mais le sieur Kessels n'ayant pu acquitter le droit d'enregistrement dans le délai prescrit par la loi du 15 février 1844, fut déchu du bénéfice de la naturalisation.

En 1853, le même pétitionnaire pria la Chambre de le relever de la déchéance et de l'exempter du droit d'enregistrement. Le sieur Kessels ne se trouvant pas dans les cas d'exemption prévus par la loi, sa demande ne put être prise en considération.

Une troisième demande, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire, est aujourd'hui soumise à la Chambre; il résulte des pièces de l'instruction, que le requérant dispose d'une somme suffisante pour payer le droit d'enregistrement, et que cette somme, économisée sur son traitement, est déposée à la caisse du receveur des douanes à Bruges.

L'impossibilité d'acquitter en temps utile le droit prescrit par la loi du 15 février 1844, ayant été jusqu'ici la cause unique de la position faite au pétitionnaire qui, d'ailleurs, d'après les rapports de ses chefs, est digne de la bienveillance de la Législature, votre commission croit pouvoir vous proposer d'accorder au sieur Kessels la naturalisation ordinaire qu'il sollicite depuis si longtemps.

Le Rapporteur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

II.

Demande du sieur Guillaume-Frédéric-Jean-Constantin PELTZER.

MESSIEURS,

Le sieur Peltzer est né à Wesel (Prusse); en 1816, il entra au service des Pays-Bas; désigné le 1^{er} octobre 1830 pour remplir les fonctions d'officier payeur, il fut nommé capitaine par arrêté du Gouvernement provisoire, le 27 décembre 1830.

Après avoir fourni une longue et honorable carrière militaire, le pétitionnaire fut pensionné comme major et obtint le titre de lieutenant-colonel honoraire.

Il est décoré de l'Ordre de Léopold.

Le sieur Peltzer a négligé de faire, dans le délai utile, la déclaration prescrite par la loi du 22 septembre 1835. Belge de cœur, il croyait avoir obtenu cette qualité par ses loyaux services.

La commission propose, à l'unanimité, de lui accorder la naturalisation ordinaire, avec exemption du paiement du droit d'enregistrement, conformément à l'article 2 de la loi du 15 février 1844.

Le Rapporteur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

III.

Demande du sieur Joseph-François DE KINDER.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Flessingue, le 29 octobre 1815; il est aujourd'hui patron canotier de l'administration belge du pilotage des bouches de l'Escaut.

Le père du sieur De Kinder était né le 15 septembre 1779, à Baesrode (Flandre orientale).

Le pétitionnaire, né d'un père belge, est donc Belge lui-même (art. 10 du Code civil); il résulte en outre de l'instruction, qu'il n'a posé aucun acte de nature à perdre cette qualité.

La commission des naturalisations est d'avis qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la requête du sieur De Kinder; elle a donc l'honneur de vous proposer l'ordre du jour.

Le Rapporteur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

2° Rapports faits, au nom de la Commission, par M. CALMEYN.

IV.

Demande du sieur Jean BULTGEN.

MESSIEURS,

Le sieur Bultgen, né à Roeser (grand-duché de Luxembourg), le 10 mai 1818, habite la commune de Lamorteau depuis 1838, et a épousé une femme de cette commune dont il a sept enfants.

Il est fermier de barrières, débitant de boissons, propriétaire de la maison qu'il habite et d'un petit coin de terre.

Il a toujours tenu une conduite irréprochable sous tous les rapports.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

V.

Demande du sieur Dominique ZIMMER.

MESSIEURS,

Le sieur Zimmer, né à Dippach (grand-duché de Luxembourg), le 11 mai 1827, de parents Luxembourgeois, habite Arlon depuis 1846 et y exerce les fonctions de cantonnier.

Depuis qu'il réside en Belgique, il a épousé une femme belge, sa conduite a toujours été honnête et régulière.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

VI.*Demande du sieur Albert PEUTEN.***MESSIEURS,**

Le sieur Albert Peuten, né à Tegelen (Limbourg cédé), le 1^{er} juin 1822, est venu s'établir avec ses parents à Liège, en 1839. Il y a épousé une Liégeoise.

Le pétitionnaire est négociant, sa femme s'occupe du commerce d'épicerie; ils se sont ainsi créés des moyens d'existence suffisants.

Les rapports des autorités sont favorables.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

VII.*Demande du sieur Nicolas LENSSSEN.***MESSIEURS,**

Le sieur Lenssen est né à Doenraedt (Limbourg cédé), le 25 janvier 1807; il habite la Belgique depuis 1832. D'abord il s'était fixé à Bruxelles, mais en 1841, il est allé s'établir à Liège, où il exerce la profession d'ébéniste et de rentoileur de tableaux.

Il a épousé une Belge dont il a plusieurs enfants nés dans le pays. Sa conduite a toujours été bonne.

Il paraît prospérer dans ses affaires, car il est devenu récemment acquéreur d'une maison.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

VIII.*Demande du sieur Charles-Aimé-Joseph MANOUVRIER.***MESSIEURS,**

Le sieur Manouvrier est né à Valenciennes, le 30 mars 1830, de parents français.

Le pétitionnaire est étudiant en médecine à l'université de Bruxelles, et attaché comme élève externe à l'hôpital St-Jean.

Les rapports et renseignements recueillis sur sa conduite et sa moralité sont des plus satisfaisants.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

IX.

Demande du sieur Napoléon-Bernard-Vital BARBIER.

MESSIEURS,

Le sieur Barbier est né à Brouckerque (France), le 27 mars 1810, de parents français.

En 1812, cette famille vint résider à Dickebusch (Belgique).

Le pétitionnaire, après avoir servi sous le Gouvernement hollandais, fut incorporé le 6 octobre 1830 dans l'artillerie belge, passa le 17 juin 1832 dans la compagnie des pontonniers, prit un nouvel engagement le 5 janvier 1837 et fut nommé caporal.

Il devint brigadier en 1844, maréchal des logis en 1847.

Les campagnes qu'il a faites sont celles de 1830, 1831, 1832, 1833 et 1839, contre la Hollande.

Les rapports les plus favorables accompagnent cette demande.

Votre commission vous propose d'accorder au sieur Barbier la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

X.

Demande du sieur François SCHMITZ.

MESSIEURS,

Le sieur Schmitz, né à Trèves, le 28 novembre 1824, est entré au service militaire en Belgique, le 12 février 1843. Il est aujourd'hui maréchal des logis à la compagnie des ouvriers d'artillerie à Anvers, et a épousé une Anversoise dont il a deux enfants.

N'ayant pas cessé de faire partie de l'armée belge depuis 1843, il est exempt du droit d'enregistrement.

La conduite du pétitionnaire et ses services le rendent digne de la faveur qu'il demande.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

XI.

Demande du sieur Jean BRULS.

MESSIEURS ,

Le sieur Bruls, né à Meerssen (Limbourg cédé), le 7 mars 1806, habite la commune de Lanaeken depuis 1839. Il y exerce la profession de maréchal ferrant, et a toujours tenu une conduite à l'abri de tout reproche.

Votre commission vous propose d'accorder la naturalisation ordinaire demandée.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

XII.

Demande du sieur Henri-Chrétien KERCKOFF.

MESSIEURS ,

Le sieur Kerckoff, lieutenant au 4^{me} régiment d'artillerie, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né au Quesnoy (France), le 2 juillet 1816, habite la Belgique depuis 20 ans environ.

Sa demande est vivement appuyée par ses chefs, qui le regardent comme un officier distingué. Il est aussi l'auteur de plusieurs travaux remarquables, et notamment d'un projet de défense pour la ville d'Anvers.

Sa conduite a toujours été irréprochable.

Votre commission estime qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

XIII.

Demande du sieur Jean-Pierre VAN SULL.

MESSIEURS,

Le sieur Van Sull, sergent au régiment du génie, né à Arnhem (Pays-Bas), le 29 septembre 1796, sert dans l'armée belge, sans interruption, depuis le 21 juillet 1831. Il a épousé une femme belge, et sa conduite a toujours été exemplaire. Il a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, par arrêté royal du 13 septembre 1853.

Le pétitionnaire était dans les rangs de l'armée, lors de la promulgation de la loi du 15 février 1844; il est de ce chef dispensé du droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.

